

INNOVATION SOCIALE & APPRENTISSAGE MUTUEL EN MATIÈRE DE MICRO-ÉPARGNE EN EUROPE



Assurer à chaque citoyen en Europe l'accès à des produits d'épargne appropriés et à l'utilisation de ces produits :

Résultats des expérimentations pilotes de micro-épargne et recommandations en matière de politiques

[FR]
RÉSUMÉ



PARTIE 1

PRINCIPAUX RÉSULTATS ISSUS DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME IMPLÉMENTÉ EN FRANCE



CONTEXTE, OBJECTIFS, POPULATION CIBLE AND ACTIONS CLÉS

En 2011, trois⁽¹⁾ programmes pilotes ont été implantés simultanément et de manière coordonnée en Belgique, en France et en Hongrie. Ces expérimentations, à destination de publics à faibles ressources, visaient à promouvoir l'épargne au travers de programmes d'éducation et/ou d'incitations financière à la micro-épargne. Le projet **SIMS (Social innovation and mutual learning on micro-saving in Europe)** a été cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme PROGRESS 2010. Ce rapport présente les principaux résultats de l'évaluation nationale du projet mis en œuvre en France.

Malgré un très bon taux d'accès bancaire et l'un des taux d'épargne les plus élevés d'Europe, la France se caractérise par des inégalités concernant le surendettement et la connaissance des services bancaires et de leurs coûts. Ainsi, **50% des personnes en situation de pauvreté ont une mauvaise ou très mauvaise connaissance du fonctionnement bancaire et des services et coûts** associés à leur compte, contre 32% de la population générale⁽²⁾. **En 2009, l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale) a relevé une augmentation de 14 % du nombre de dossiers de surendettement**⁽³⁾. On observe également une forte disparité d'accès à l'épargne des ménages en fonction de leurs ressources : **37% des ménages en situation de pauvreté n'ont pas de compte épargne** contre 18% de la population générale⁽⁴⁾.

C'est à la fois la **hausse des difficultés financières des ménages modestes et notamment des jeunes ménages**, ainsi que l'**absence de programme national d'éducation financière** à l'égard des jeunes – seules deux organisations privées sont

agréés par l'Education Nationale pour intervenir dans les établissements scolaires qui le souhaitent – qui a amené l'ANSA (Agence Nouvelle des Solidarités Actives) à répondre à l'appel à projet de l'Union Européenne.

L'objectif principal du programme SIMS en France était de dispenser une **formation préventive à l'éducation financière à destination des apprentis scolarisés dans les CFA (Centre de Formation des Apprentis)** : l'action visait ainsi à développer les comportements d'épargne des apprentis à leur expliquer le fonctionnement de la banque et des différents services et produits bancaires.

Cette **formation d'une durée de 16 heures** (4 modules de 4 heures chacun) a eu lieu de novembre 2011 à mars 2012 auprès de **251 apprentis** scolarisés dans 4 CFA choisis sur la base du volontariat : Brest, Rouen, Clermont-Ferrand et Villiers-le-Bel. Les filières concernées par l'expérimentation ont été diversifiées : **BTP, commerce-vente, mécanique-carrosserie et alimentaire** (notamment boulangerie-pâtisserie). Deux niveaux de formation ont bénéficié du programme, les **CAP (niveau V)** et les **Bac professionnel (niveau IV)**. Les sessions de formation ont été **intégrées au programme d'enseignement** de chaque CFA, en remplacement des cours, et étaient donc obligatoires pour les élèves concernés.

Les modules de formation ont été dispensés par l'ANSA et par l'organisme privé d'éducation financière, Finances et Pédagogie, et abordaient différentes thématiques budgétaires : la **gestion du budget, la banque, l'épargne, le crédit et les assurances**.

A noter que quelques-unes de ces thématiques sont déjà abordées par les apprentis dans le cadre du **cours de PSE** (Prévention Santé Environnement), mais sur un temps 4 fois plus court que dans le programme SIMS.

Le projet a mobilisé **25 partenaires** dont de nombreux soutiens financiers à hauteur de **100 000 euros** : la Direction générale de la cohésion sociale (Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale - DGCS), l'association Finances et Pédagogie, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne, la Fédération Bancaire Française, la Banque de France, BNP Paribas et la Fondation Cetelem pour l'éducation budgétaire, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Coopératif, HSBC, la Société Générale, le Crédit Municipal de Paris et la Banque Postale.

MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION

L'ÉVALUATION poursuivait deux principaux objectifs :

- **Mesurer l'impact du programme sur les comportements, attitudes et opinions** des bénéficiaires à l'égard de l'épargne, du crédit, de la banque et de la gestion budgétaire ;
- Identifier les **facteurs de succès** et les **pistes d'améliorations** concernant le contenu et les modalités d'organisation d'un tel programme.

Le Crédoc a déployé un **dispositif d'enquête à la fois quantitatif et qualitatif**, en combinant :

- la passation d'un même **questionnaire** avant et après la formation (vague 1 et vague 2), auprès de **251 apprentis bénéficiaires** du programme et de **245 apprentis-témoins** afin d'évaluer la différence de connaissances, d'opinions et de comportements entre bénéficiaires et non-bénéficiaires ;
- la tenue d'un **tableau de bord** tout au long de l'expérimentation fournissant des informations exhaustives à propos des bénéficiaires : sexe, filière, niveau de formation (CAP ou baccalauréat professionnel), présence à chacun des quatre modules de formation ;
- la conduite de **19 entretiens qualitatifs** auprès de l'ensemble des **acteurs et partenaires** du projet (ANSA, formateurs, responsables de CFA, professeurs et autres partenaires institutionnels et organisationnels) ainsi qu'auprès de **bénéficiaires** aux profils variés selon la filière, le niveau de formation, le sexe et le taux de présence.

Les analyses présentées dans ce rapport concernent les répondants aux deux vagues, bénéficiaires comme témoins, soit **125 apprentis bénéficiaires** et **116 apprentis témoins**.

Les bénéficiaires ayant participé à l'enquête lors du lancement de l'expérimentation sont majoritairement des **hommes** (79%) et ont en moyenne **17,5 ans**. L'échantillon se compose essentiellement d'**apprentis en CAP** (64% contre 36% en baccalauréat professionnel). 85% des apprentis **vivent encore chez leurs parents**. Tous ou presque ont un **compte bancaire** (96%), et parmi ceux qui en détiennent un, **les trois-quarts ont un livret d'épargne**.

IMPACT DU PROGRAMME SUR LES BÉNÉFICIAIRES

Une bonne adhésion au programme

Dans l'ensemble, les bénéficiaires se sont montrés intéressés par le programme : **81% d'entre eux ont au moins assisté à 3 modules de formation sur 4**. Cette adhésion a cependant été moindre pour les élèves de CAP plus jeunes et jugés moins matures par les formateurs que les élèves en Bac Professionnel. Les jeunes de CAP sont plus souvent dans un processus d'orientation subie plutôt que choisie et rencontrent davantage de difficultés en français ou en mathématiques, ce qui a pu limiter leur implication.

Les effets immédiats du programme observés par les acteurs

Certains élèves se renseignaient auprès des formateurs à la fin des modules ou auprès de leurs professeurs à propos de certaines notions abordées pendant la formation, pour **résoudre un problème financier** (comme la situation de surendettement ou d'interdit bancaire des parents) ou éventuellement (mais plus rarement) dans une **perspective d'entrepreneuriat**.

Une vigilance accrue à l'égard de la gestion du budget, de l'épargne et du crédit

Les bénéficiaires sont plus nombreux que les témoins à avoir **acquis certains réflexes concernant leur gestion financière quotidienne**. Leur vigilance augmente à l'égard du suivi de leurs dépenses. Ils vérifient plus souvent leur relevé bancaire pour connaître le montant restant : 61% des bénéficiaires en vague 2 vérifient ce qui leur reste sur leur compte chaque semaine, contre 51% en vague 1, là où les témoins stagnent aux environs de 51%.

Les bénéficiaires ont également une gestion plus attentive de leur épargne : **38% savent précisément combien ils ont épargné pendant les trois mois précédant l'enquête après la formation, contre 27% avant la formation** (les témoins sont 33% en vague 2 contre 30% en vague 1).

La vigilance s'accroît également à l'égard du crédit, mais cela est valable pour les bénéficiaires comme pour les témoins : emprunter est davantage perçu comme étant risqué même si l'on estime pouvoir rembourser (32% des bénéficiaires en vague 2 contre 23% en vague 1, et 29% des témoins en vague 2 contre 18% en vague 1), et la nécessité d'étudier les offres de crédit apparaît plus clairement (77% des bénéficiaires estiment qu'il faut consacrer du temps au choix de son crédit, contre 59% en vague 1, et 67% des témoins en vague 2 contre 53% en vague 1).

Les **bénéficiaires sont cependant moins nombreux à emprunter de l'argent** que les témoins après avoir bénéficié des sessions de formation (24% en vague 2 contre 30% en vague 1, là où les témoins stagnent à 28%), signe d'une plus grande vigilance à l'égard de l'emprunt et du crédit.

Une absence d'anticipation dans les comportements d'épargne et de gestion

Les bénéficiaires peinent à adopter des pratiques anticipatrices, notamment à l'égard de leur gestion budgétaire : **ils ne sont pas plus nombreux à la fin du programme à établir un budget tous les mois** (31% en vague 2 contre 32% en vague 1).

Le manque d'anticipation des bénéficiaires s'observe également à l'égard de l'épargne. Les apprentis n'épargnent pas plus qu'avant le programme avec environ **6 bénéficiaires sur 10 et 5 témoins sur 10 qui épargnent** au cours des trois mois précédant l'enquête, avant comme après la formation.

Cependant, les apprentis étaient déjà convaincus des avantages de l'épargne avant de bénéficier de la formation puisque **8 apprentis sur 10 sont convaincus de l'utilité d'épargner**. Ainsi, s'ils n'épargnent pas plus après avoir bénéficié de la formation, on peut faire l'hypothèse que cela est d'abord lié à leur situation personnelle. Ces apprentis ont en effet 18 ans en moyenne et vivent pour 80% d'entre eux chez leurs parents lors de la deuxième vague d'enquête, ce qui peut expliquer leur faible besoin d'épargner.

FORCES ET FAIBLESSES DU DISPOSITIF

Les forces du programme SIMS

LES THÉMATIQUES CONCRÈTES ET PROCHE DES PRÉOCCUPATIONS DES APPRENTIS

L'une des forces du programme SIMS est d'avoir su s'adapter aux besoins des jeunes en évoquant des sujets **concrets et proches de leurs préoccupations quotidiennes** : faire un budget, financer son permis ou sa voiture, contracter une assurance-voiture, ou encore gérer un compte commun lorsque l'on est en couple, etc.

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ACTIVES

Les méthodes pédagogiques actives des formateurs ont **facilité l'assimilation des connaissances** : les **quizz, les jeux** (comme le « jeu budget » de Finances et Pédagogie qui simule la gestion d'un budget familial sur 12 mois) ou encore **les mises en situation** (le formateur joue le rôle du banquier et les élèves le rôle des clients) ont été facteurs d'implication.

L'INTERVENTION D'UN FORMATEUR EXTÉRIEUR, GAGE DE CRÉDIBILITÉ

L'intervention d'un « ancien banquier » a été très appréciée par les bénéficiaires pour son **expertise** et son **indépendance vis-à-vis de l'établissement scolaire**. Les apprentis bénéficiaires lui ont ainsi accordé une **plus grande crédibilité**.

Les pistes d'optimisation

ADAPTER LE CONTENU ET LA FORME DU PROGRAMME SELON LES PUBLICS, LEUR NIVEAU DE FORMATION ET LEUR SITUATION PERSONNELLE

Les formateurs ont parfois dû **adapter les sessions de formation à leur public**, en abordant par exemple certaines notions techniques avec les apprentis en Bac professionnel qu'ils laissaient de côté avec les CAP. Il existe en effet des **différences de niveau et d'implication** entre CAP et Bac professionnel, notamment à cause de **problèmes d'acquisition des savoirs fondamentaux** concernant les CAP : certains ont des problèmes de lecture et d'écriture, ou n'ont pas acquis les notions mathématiques de base, ce qui complique parfois la transmission de connaissances. **Certaines notions comme les agios ou les délais de rétractation se sont révélés être trop techniques pour certains élèves**, ce qui perd l'attention des jeunes bénéficiaires, notamment des CAP. Il s'agit donc à l'avenir d'adapter le contenu selon le niveau de formation des bénéficiaires.

DIMINUER LA DURÉE DES MODULES DE FORMATION

La durée des sessions de formation (4 heures chacune) a été jugée trop longue par l'ensemble des acteurs, notamment au regard des cours généraux qui ne durent généralement qu'une ou deux heures. Les apprentis ne parvenant pas à se concentrer sur un temps long malgré les temps de pause, il a parfois été nécessaire de diviser les sessions en deux afin de conserver leur attention.

ETABLIR DAVANTAGE DE LIENS ENTRE LES MODULES DE FORMATION ET LES COURS GÉNÉRAUX

Etablir davantage de liens entre les cours généraux et la formation SIMS permettrait de **renforcer la portée des cours comme du programme SIMS**. Cela a été fait dans l'un des CFA dans lequel un professeur de gestion faisait travailler ses élèves en amont et en aval de chaque module sur les notions abordées, ce qui a été très apprécié de certains bénéficiaires interrogés.



PARTIE 2

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES NATIONALES – 2013

INTRODUCTION : LE CONTEXTE FRANÇAIS

L'Etat français a placé **l'inclusion bancaire et la lutte contre le surendettement au cœur du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.**

Aujourd'hui, les français se distinguent par un **très bon taux d'accès bancaire** et par l'un des taux d'épargne les plus élevés d'Europe, mais également par des **inégalités concernant la connaissance des services bancaires et de leurs coûts et concernant le risque de surendettement.**

Ainsi, **50% des personnes en situation de pauvreté ont une mauvaise ou très mauvaise connaissance du fonctionnement bancaire et des services et coûts** associés à leur compte, contre 32% de la population générale⁽⁵⁾. On observe aussi une forte disparité d'accès à l'épargne des ménages en fonction de leurs ressources : **37% des ménages en situation de pauvreté n'ont pas de compte épargne** contre 18% de la population générale⁽⁶⁾. **Les ménages les plus fragiles⁽⁷⁾** sont les plus nombreux à faire appel aux crédits à la consommation et aux découverts bancaires pour financer leurs dépenses quotidiennes⁽⁸⁾ : **71,5% d'entre eux font appels au crédit à la consommation et 73,4% aux découverts bancaires.** Le niveau de leurs crédits et le poids des charges peuvent alors échapper à leur contrôle : 26,7% d'entre eux ont déposé un dossier en Commission Neiertz (commission de surendettement) ou auprès d'un juge fin 2009.

Il faut aussi noter que **les jeunes adultes indépendants sont plus vulnérables que la population moyenne face aux difficultés financières⁽⁹⁾** : ils sont **21% à avoir des découverts bancaires réguliers** (contre 13% pour l'ensemble de la population) **et 17% à être concerné par au moins un retard de paiement** (contre 11%).

LES RECOMMANDATIONS AU NIVEAU NATIONAL

En réponse à la hausse des difficultés financières des ménages modestes et notamment des jeunes ménages, l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) et ses partenaires préconisent le développement de modules d'**éducation financière à l'égard des jeunes**, dans une perspective de **sensibilisation à la gestion budgétaire et à l'épargne**, qui favorise la **prévention des difficultés financières et du surendettement**.

Afin de diminuer les inégalités face au risque de surendettement, il est en effet essentiel de dispenser aux citoyens, dès le plus jeune âge, une **formation préventive à la gestion financière, afin de faire évoluer les connaissances, attitudes et comportements à l'égard de leur budget et de leur rapport à la banque et aux conseillers bancaires**. L'action vise ainsi à développer les comportements d'épargne, à éviter qu'ils contractent dans un futur proche des crédits à court terme ou des crédits à la consommation, et plus globalement à les aider à comprendre le fonctionnement de la banque et des différents services et produits bancaires.

L'Etat français n'a pas déployé pour l'instant de dispositif national en faveur de l'éducation financière et les initiatives restent ponctuelles et spécifiques à des institutions spécialisées dans ce domaine. Afin de mettre en place un tel dispositif, et de l'élargir pour l'inclusion financière des populations les plus fragiles, **L'ANSA RECOMMANDE TROIS PISTES DE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES À L'ÉCHELLE NATIONALE :**

Capitaliser sur l'expérimentation menée lors du projet SIMS : Généraliser l'éducation financière en lien avec le cursus scolaire

PRÉPARER LES JEUNES À ENTRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Généraliser dans les CFA : En capitalisant sur la réussite du programme d'éducation financière mis en place dans le cadre du projet SIMS, un cursus d'éducation financière, plus poussé que ce qui est abordé en PSE, durable et systématique, pourrait être mis en place dans les filières professionnelles, avec le soutien des réseaux regroupant les CFA (ACFCI, APCM, CCCA-BTP⁽¹⁰⁾...).

Généraliser auprès de tous jeunes proches de l'emploi : Les missions locales pourraient proposer des formations financières, en lien avec l'entrée des jeunes dans la vie active.

Il serait intéressant de cibler les jeunes portant un projet d'entrepreneuriat, qui ont d'autant plus besoin d'apprendre à gérer un budget.

INTÉGRER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DANS UN SOCLE D'ÉDUCATION SOCIALE

Généraliser dans les collèges et lycées: en s'inspirant des programmes PSE (prévention santé environnement) enseignés dans les CFA (centre de formation d'apprentis), les programmes scolaires pourraient comprendre un socle d'éducation sociale (civilité, prévention routière, santé, etc.) intégrant l'éducation financière.

Ceci permettrait d'adapter le programme au niveau local et d'apporter un mode d'enseignement différent du programme scolaire, en proposant l'animation des modules à des personnes extérieures formées spécifiquement sur l'éducation financière pour les jeunes.

INSÉRER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DANS LE CURSUS EXTRA SCOLAIRE, DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Généraliser dans les écoles primaires : La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est une opportunité à exploiter, qui ouvre des plages horaires en fin de journée où les enfants sont encadrés et participent à des activités extra scolaires. Des ONG, accompagnées de professeurs bénévoles, pourraient animer des modules d'éducation budgétaires à destination des plus jeunes.

Plusieurs associations proposent déjà au niveau local des partenariats avec des académies ou des écoles pour dispenser des cours d'éducation budgétaire, mais l'enjeu reste de généraliser ces partenariats à l'échelle nationale.

Pour offrir l'éducation financière aux jeunes, il faut adopter un mode d'animation interactif et un espace ludique pour les enfants. La sensibilisation financière devrait s'intégrer dans le cadre scolaire, en s'insérant dans des espaces connexes de l'éducation nationale, afin de pouvoir toucher tous les jeunes tout au long de leur scolarité et dans leur entrée dans la vie active. La difficulté majeure reste à multiplier, harmoniser et diffuser les initiatives à l'échelle nationale.

Généraliser l'éducation financière des populations les plus fragiles

S'APPUYER SUR LES SERVICES SOCIAUX POUR ORIENTER VERS L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Il semblerait opportun de s'appuyer davantage sur les services sociaux pour pouvoir prendre en charge et accompagner les publics précaires, les orienter vers les bons acteurs, et changer les regards tant vis-à-vis du milieu financier d'un côté que sur le bien-fondé des pratiques collectives.

S'appuyant sur les compétences des travailleurs sociaux, une formation complémentaire aux enjeux de l'éducation financière et aux pratiques bancaires leur permettraient de mieux cibler leurs conseils et favoriseraient une meilleure orientation des publics.

INTÉGRER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DANS LA MISE EN PLACE DES POINTS CONSEIL BUDGET

En France le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du gouvernement prévoit de mettre en œuvre plusieurs mesures visant à prévenir les risques de surendettement des personnes en situation de fragilité, parmi lesquelles :

- La mise en place d'un fichier « positif » recensant les crédits en cours des clients,
- La mise en place systématique par les établissements financiers de systèmes de détection des clients en situation de fragilité budgétaire,
- Le développement d'un réseau de « Points conseil budget » sur le territoire national. Ils doivent permettre aux personnes en difficulté de bénéficier à la fois de conseils, d'une orientation vers les structures compétentes, et le cas échéant d'une médiation avec leurs créanciers.

Ces Points conseil budget pourraient intégrer des modules d'éducation financière au sein de leur offre d'accompagnement des publics fragiles financièrement.

Offrir des services financiers pour les populations les plus fragiles

OFFRIR UN PRODUIT D'ÉPARGNE CIBLANT LES PERSONNES SANS RESSOURCES

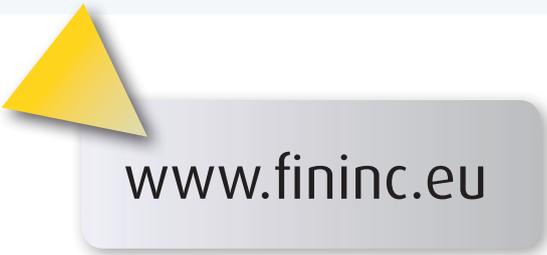
Les banques pourraient offrir un produit d'épargne ciblant les personnes sans ressources, qui favoriserait l'épargne de précaution, souvent difficile à dégager.

Un système d'incitation (par exemple des taux d'intérêts préférentiels) sur les petites sommes épargnées pourrait par exemple être envisagé.

OFFRIR UNE MICRO-ASSURANCE DE PRÉVOYANCE POUR LES PLUS FRAGILES

Un produit de prévoyance spécifiquement pensé pour les populations fragiles, et couvrant en particulier certains « risques de la vie » qui sont à l'origine du « décrochage budgétaire » de certaines personnes pourrait être étudié. Ce produit pourrait reposer sur le mécanisme de l'assurance « mixte » qui prévoit la possibilité d'une récupération d'une partie des cotisations au cas où les risques couverts ne surviennent pas.

- (1) Un quatrième programme pilote, initialement prévu au Royaume-Uni dans le cadre de l'expérimentation SIMS, n'a pas pu voir le jour en raison des difficultés rencontrées par les porteurs britanniques pour la mobilisation des partenaires au projet.
- (2) Crédoc, « Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté », Etude pour le Comité consultatif du secteur financier, 2010.
- (3) ONPES, Rapport au parlement suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans, octobre 2011.
- (4) Crédoc, *op. cit.*, 2010.
- (5) D'après un indicateur d'accès à l'information bancaire construit par le Crédoc, prenant en compte différentes variables concernant chacune des connaissances suivantes : les services associés au compte, les coûts de ces services, les conventions, les délais d'encaissement d'un chèque, le coût d'encaissement d'un chèque, le coût d'un retrait en distributeur, etc.
- (6) Crédoc, « Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté », *op. cit.*, 2010.
- (7) Un ménage est considéré comme fragile selon l'observatoire des crédits aux ménages s'il remplit au moins l'une des trois conditions suivantes : avoir déposé un dossier en commission Neiertz auprès d'un juge, estimer que les charges de remboursement des emprunts sont beaucoup trop élevées, ou considérer que les dettes sont nécessaires.
- (8) Observatoire des crédits aux ménages, 22^e rapport annuel, 2010.
- (9) Yves Jauneau, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première* N°1156, septembre 2007.
- (10) ACFI : Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, APCM : Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, CCCA-BTP : comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, organisme professionnel et paritaire, dirigé à la fois par les fédérations d'employeurs (CAPEB, FFB, FNSCOP, FNTP) et de salariés (CFDT, CFTC, CGC, CGT, CGT-FO).



www.fininc.eu



Cette publication bénéficie du soutien du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013). Ce programme est géré par la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE.

L'information continue dans cette publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'avis de la Commission européenne.

